

Garantie du congélateur. GE

Toutes les réparations sous garantie seront effectuées par nos centres de réparation ou nos réparateurs autorisés. Appelez le 800.GE.CARES. Au Canada appelez le 1.800.561.3344. Veuillez fournir le numéro de série et le numéro de modèle lorsque vous appelez pour obtenir le service.

Pour une période de : **GE remplacera :**
Un an

À compter de la date
d'achat d'origine

Toute pièce du congélateur qui se révèle défectueuse en raison d'un vice de matières ou de fabrication.

Pendant cette **garantie limitée d'un an**, GE fournira également, **gratuitement**, toute la main-d'œuvre et tous les services reliés nécessaires au remplacement de la pièce défectueuse.

Ce que GE ne couvrira pas :

1. Toute visite à votre domicile pour vous expliquer le fonctionnement de l'appareil.
2. Mauvaise installation, livraison ou entretien.
3. Toute défectuosité du produit lorsqu'il est utilisé de façon abusive, ou à des fins commerciales ou à toute autre fin que celle pour laquelle il a été conçu.
4. Le remplacement des fusibles ou le réenclenchement des disjoncteurs.
5. Tout dommage au produit attribuable à un accident, un incendie, une inondation ou un cas de force majeure.
6. Dommage subi après la livraison.
7. Toute perte alimentaire provoquée par :
 - a) Une interruption de l'alimentation électrique de la maison par la compagnie d'électricité.
 - b) Un fusible grillé, un disjoncteur qui s'est déclenchée, ou toute autre coupure d'électricité sur le lieu d'habitation.
 - c) Une panne du congélateur déclenchée par une tension nominale en-dessous de la normale ou une insuffisance des circuits électriques de l'habitation.
8. Tout dommage direct ou indirect attribuable à une défectuosité éventuelle de l'appareil.
9. Le service s'il est impossible d'avoir accès au produit pour ce faire.

EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES – Votre seul et unique recours est la réparation du produit selon les dispositions de cette Garantie limitée. Toutes les garanties implicites, incluant les garanties de commercialité et d'adéquation à un usage spécifique, sont limitées à une année ou à la période la plus courte autorisée par la législation.

La présente garantie est offerte à l'acheteur initial ainsi qu'à tout acheteur subséquent d'un produit acheté à des fins domestiques à l'intérieur des États-Unis et du Canada. Si le produit est situé dans un endroit où le Service autorisé GE n'est pas offert, vous pourriez être tenu d'acquiescer des frais de transport ou d'apporter le produit à un dépôt de Service autorisé GE pour obtenir les réparations. En Alaska, la garantie ne comprend pas les frais d'expédition du produit à l'atelier ni les frais de déplacement du réparateur à votre domicile.

Dans certains états, il est interdit d'exclure ou de limiter les dommages directs ou indirects. La présente garantie vous confère des droits juridiques spécifiques. Vous pouvez bénéficier d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Pour connaître vos droits juridiques, prenez contact avec le bureau des relations avec les consommateurs de votre région ou votre état, ou avec le procureur général de votre état.

**Garant : General Electric Company, Louisville, KY 40225
Mabe Canada Inc., Burlington, ON L7R 5B6**